



FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC

AVIS SUR L'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT
COLLÉGIAL

**44^e Congès ordinaire
29, 30 et 31 août 2008
Cégep de Rimouski**

Fédération étudiante collégiale du Québec

Recherche, analyse et rédaction:

Ariane Brisson, Coordonnatrice à la recherche

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 40 000 étudiantes et étudiants, des secteurs collégiaux pré-universitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiantes et étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiantes et étudiants tout comme en tant que citoyennes et citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études post-secondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celle de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donné comme mission première la cause sociale des jeunes Québécoises et Québécois.

La voix des étudiantes et étudiants québécois au niveau national

La FECQ, à travers toutes ses actions se veut l'organisme porteur du message des jeunes Québécoises et Québécois. Autant dans ses activités militantes que politiques, elle livre l'opinion des étudiantes et étudiants de niveau collégial. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiantes et étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

FECQ

3449 Saint-Denis, suite 1

Montréal, Québec, H2X 3L1

Téléphone : 514-396-3320

Télécopieur : 514-396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : fecq@fecq.org

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES.....	3
INTRODUCTION.....	4
MISE EN CONTEXTE	5
L'ÉVALUATION DU PERSONNEL	5
<i>Les réticences de la partie syndicale.....</i>	<i>5</i>
PROBLÉMATIQUE.....	6
L'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT.....	7
UNE POLITIQUE INSTITUTIONNELLE	7
UN CADRE DE RÉFÉRENCE.....	8
RESPONSABILITÉS	9
CONTENU	9
<i>Évaluateurs</i>	<i>10</i>
<i>Aspects à évaluer</i>	<i>10</i>
Matériel pédagogique	11
Activités formatives	11
Prestation	11
Disponibilités.....	11
<i>Application.....</i>	<i>12</i>
La collecte des données	12
La compilation et l'analyse	12
La remise des résultats.....	13
FRÉQUENCE	13
RESSOURCES.....	13
CONCLUSION.....	15

Introduction

L'accessibilité à une éducation de qualité constitue une cible de taille qui a rallié, depuis des décennies, des actrices et des acteurs de tous les milieux. En effet, lorsque l'on aborde le savoir et l'éducation, la société entière est concernée. Le sujet a animé de nombreux débats et les réformes sont courantes afin d'atteindre les meilleurs standards. Le renouveau pédagogique de 1993 en fait partie. L'apparition de diverses politiques a apporté des changements majeurs au niveau collégial. L'objectif était simple : assurer la meilleure qualité de l'éducation possible dans le réseau collégial.

Il est évident qu'un financement adéquat est essentiel dans la réalisation de cet objectif. Par ailleurs, il n'est pas simplement question d'argent. En effet, bien qu'un minimum de ressources financières représente une nécessité dans la mise sur pied et dans l'application des divers règlements entre autres adoptés depuis 1993, il n'en demeure pas moins que ces règlements représentent eux-mêmes un enjeu majeur. Le fait que la qualité des programmes, par exemple, soit assurée par l'application d'une politique, le prouve bien. Mais si le contenu des cours est évalué, qu'en est-il de la manière dont ce contenu est transmis? L'évaluation de l'enseignement est sans contredit essentielle à une véritable éducation de qualité dans un établissement d'enseignement postsecondaire. C'est donc principalement ce type d'évaluation qui est traité dans le présent avis.

Les prochaines étudiantes et les prochains étudiants à entrer dans le réseau postsecondaire auront vécu la nouvelle réforme du secondaire. Considérant cela, une adaptation devra se faire de la part du personnel enseignant, qui ne pourra pas transmettre son savoir de la même manière. En effet, toute leur pédagogie se verra à nouveau bousculée par les changements qu'aura entraînés la réforme dans la manière d'apprendre des étudiantes et des étudiants. La profession enseignante étant déjà exigeante, il va de soi que le personnel enseignant doit être équipé face aux nouveaux défis qui l'attend. C'est également dans ce contexte que s'inscrit cet avis.

Mise en contexte

Un seul règlement jusqu'à présent adopté se rapproche de l'évaluation de l'enseignement. Ce règlement, qui en est un de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, est le *Règlement sur les règlements et politiques qu'un cégep doit adopter*.

Or, non seulement ce règlement n'est-il pas respecté, mais il ne traite pas directement de l'évaluation de l'enseignement.

L'évaluation du personnel

L'article 1 du règlement stipule que tout collège doit se munir d'une politique de gestion de ses employées et employés, politique qui doit inclure, entre autres, les dispositions concernant l'évaluation de toutes ses employées et de tous ses employés. Or, le rapport synthèse d'évaluation institutionnelle de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) démontre que sur les 46 cégeps au sein desquels il y a pratiques d'évaluation, une faible minorité évalue la totalité de son personnel. En fait, 9 cégeps évaluent le personnel enseignant permanent, ce qui représente moins du cinquième des cégeps. Par contre, lorsqu'on s'intéresse à l'évaluation systématique du personnel enseignant qui n'a pas sa permanence, 41 des cégeps s'y adonnent. Le plus gros du problème réside donc dans le fait que le personnel enseignant permanent n'est sujet à des évaluations que dans une minorité des cégeps, bien que le *Règlement sur les règlements ou politiques qu'un cégep doit adopter* exige qu'il y ait évaluation pour tout le personnel. La majorité des cégeps ne répond tout simplement pas aux exigences du ministère en ce qui a trait à l'évaluation du personnel.

Les réticences de la partie syndicale

Les raisons du non-respect de cette clause sont difficiles à cerner. Cependant, une hypothèse crédible serait celle de la crainte des différents syndicats d'enseignantes et d'enseignants de voir les pratiques d'évaluation du personnel se transformer en attaque à la sécurité d'emploi en voulant la mise à pied du personnel obtenant de moins bons résultats, ou encore le développement de mesures discriminatoires telles qu'un système de rémunération selon le rendement.

Il est également à prendre en considération que cet article s'inscrit dans une optique de gestion des ressources humaines. C'est peut-être en ce sens que les syndicats ont des réticences. Il y a en effet une marge entre une évaluation dans un contexte de gestion de personnel et une évaluation se voulant un outil de formation.

Une certaine ouverture venant de la partie syndicale est par contre à noter. La FNEEQ-CSN, conjointement avec la Fédération des cégeps, a inclus une lettre dans sa convention collective incitant « *les parties à s'entendre pour élaborer, développer et mettre en œuvre des pratiques d'évaluation formative dont les objectifs sont de faciliter l'accomplissement des tâches reliées à l'enseignement, l'intégration et la participation à la vie départementale et à la vie*

institutionnelle, et de permettre le développement professionnel des enseignantes et des enseignants »¹.

Problématique

Les mesures adoptées suite au renouveau pédagogique de 1993 visaient l'amélioration de la formation des étudiantes et des étudiants du réseau collégial afin d'assurer la valeur des diplômes résultant d'un cheminement de qualité. L'objectif visé ne s'inscrit donc pas dans un cadre de gestion des ressources humaines, mais bien dans un cadre d'amélioration continue. Une évaluation formative plutôt qu'administrative est à favoriser. L'objectif est le développement professionnel du personnel qui permettra aux enseignantes et aux enseignants de bonifier leurs méthodes pédagogiques.

Toujours dans une perspective d'amélioration continue de l'enseignement, il est nécessaire de faire confiance au jugement des étudiantes et des étudiants afin de créer un dialogue constructif avec le personnel enseignant pour qu'il adapte ses techniques pédagogiques aux réalités contemporaines des jeunes. C'est là une étape importante pour impliquer les étudiantes et les étudiants dans le parcours de leur réussite éducative. On constate actuellement un vide à ce niveau dans les différentes politiques en vigueur dans les cégeps au Québec.

Enfin, dans le contexte actuel, où des étudiantes et des étudiants du secondaire auront expérimenté une nouvelle réforme, il est primordial pour le personnel enseignant de s'adapter rapidement. L'objectif est que cette adaptation se fasse le plus simplement possible pour ne pas alourdir à nouveau la tâche des enseignantes et des enseignants. Ce n'est pas la première réforme que le personnel subit, et ce ne sera certainement pas la dernière.

Par contre, suite aux réactions des syndicats face au règlement exigeant une politique d'évaluation du personnel, il est à prévoir que des craintes pourraient ressurgir s'il y a exigence d'une politique d'évaluation de l'enseignement.

¹ Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec et le Comité patronal de négociation des collèges, *Convention collective 2005-2010*, 2006, p.311.

L'évaluation de l'enseignement

Avant d'aborder le fond de la question d'une politique institutionnelle d'évaluation de l'enseignement, certaines choses sont à mettre au clair.

La tâche des enseignantes et des enseignants est grande. Non seulement doivent-elles et doivent-ils, depuis la décentralisation du réseau collégial, bâtir les nouveaux programmes sans les échanges constructifs entre établissements, mais elles et ils n'ont plus les outils aussi efficaces qui étaient autrefois disponibles. Elles et ils doivent constamment adapter leurs cours pour assurer à l'établissement une performance qui permet de rester compétitif dans le réseau. Elles et ils doivent apprendre à maîtriser des outils informatiques qui n'étaient pas utilisés il y a à peine 10 ans. Leur matériel pédagogique doit évoluer au même rythme que les nouvelles technologies. Sans compter la préparation des cours, que les nouvelles enseignantes et les nouveaux enseignants doivent recommencer chaque année, car, précarité exige, leur tâche change. Leur tâche change également lors des réformes, auxquelles toutes et tous doivent s'adapter. Et puis il y a la correction des travaux et des examens. Pour la majorité de ces tâches, elles et ils ne reçoivent pas de rémunération, puisqu'il s'agit d'heures non comptabilisées.

Il n'est en aucun cas question d'augmenter cette tâche ou de sous-estimer la quantité de travail que demande la profession enseignante. Là n'est pas le but des propositions ci-haut mentionnées. Il n'est pas question non plus de douter des compétences du personnel enseignant du réseau collégial.

Il faut aussi comprendre la différence entre l'évaluation du personnel enseignant et l'évaluation de l'enseignement. L'évaluation de l'enseignement, plutôt que d'être axé sur la gestion des ressources humaines, se veut l'assurance que le contenu des cours devant être transmis l'est adéquatement, de manière à ce que les étudiantes et les étudiants atteignent les compétences visées par ces cours.

Les syndicats revendiquent des outils afin de faciliter leur travail. Il faut voir l'évaluation de l'enseignement comme un outil. Cet outil a pour but de valoriser le travail des enseignantes et des enseignants par les commentaires positifs des étudiantes et des étudiants, et d'autre part les aider à améliorer certaines lacunes grâce aux commentaires plus négatifs. Cela leur donnera des pistes afin d'améliorer une part de leur travail. Cette mesure permettra de faciliter leur tâche en ayant une meilleure idée des orientations que doivent prendre leurs cours. De plus, des outils d'aide à l'amélioration et à l'adaptation d'une enseignante ou d'un enseignant ayant obtenu une évaluation comportant des points à travailler devront être disponibles, ce qui facilitera davantage la tâche du personnel enseignant dans son ensemble. L'aide entre les pairs devra être encouragée, car les pairs peuvent s'échanger du matériel, ou en concevoir conjointement.

Une politique institutionnelle

En demandant aux établissements de se munir d'une politique en matière d'évaluation de l'enseignement, on vient s'assurer une cohérence entre ce qui est demandé dans un programme, théoriquement, et ce qui est dans les faits. Il est effectivement primordial que la matière soit

adéquatement transmise, sans quoi il devient difficile pour les étudiantes et pour les étudiants d'atteindre les standards et les compétences visées par le cours. Ce processus est essentiel, toujours dans l'optique d'une éducation de qualité ainsi que de diplômes de valeur.

Conséquemment, cette politique doit s'appliquer à l'ensemble du personnel enseignant, qu'on parle du personnel permanent ou du personnel qui ne l'est pas. En effet, ce n'est pas parce qu'une enseignante ou un enseignant pratique le métier depuis plusieurs années qu'elles ou qu'il n'a rien à améliorer.

Afin d'éviter les répétitions et les incohérences, la position 93 du cahier des affaires collégiales devra être modifiée par l'abrogation de « l'enseignement ainsi que » :

La FECQ prône que l'on évalue systématiquement, dans le but de conserver une éducation de qualité, l'enseignement ainsi que les services professionnels en contact direct avec les étudiantes et les étudiants des établissements collégiaux et qu'elle soit le fruit d'une coopération de la communauté du collège sous l'égide de la commission des études.

La FECQ prône que l'ensemble des pratiques pédagogiques de tout le personnel enseignant soit sujet à une politique d'évaluation de l'enseignement.

Un cadre de référence

Afin de laisser une marge de manœuvre au niveau local pour que chaque établissement puisse adapter les exigences à sa réalité particulière, tout en assurant une certaine uniformité dans le réseau, il s'avère pertinent qu'un cadre de référence concernant l'évaluation de l'enseignement soit développé.

Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) et les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP) de chaque cégep sont déjà encadrées par des cadres de référence développés par la CEEC. Les résultats obtenus sont très satisfaisants, l'objectif de conjuguer une autonomie locale et une uniformité entre les cégeps est atteint.

Pour que ce principe soit mis en branle, une modification au *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) doit se faire. Les articles 24 et 25 de ce règlement traitent déjà des PIEA et des PIEP. Il est envisageable d'ajouter à cet endroit un article exigeant des collèges d'adopter et d'appliquer une politique en matière d'évaluation de l'enseignement, bien que la modification puisse se faire ailleurs.

La FECQ prône que le RREC soit modifié pour y intégrer l'obligation pour les collèges d'adopter une politique en matière d'évaluation de l'enseignement et de s'assurer de son application.

Responsabilités

La CEEC a été créée pour évaluer plusieurs aspects réglementés par le MELS depuis le renouveau pédagogique de 1993. Elle a droit de regard et de recommandation entre autres sur les PIEA et les PIEP, en plus de s'assurer de leur application. Il est pertinent et même logique, dans un esprit de continuité, qu'elle ait également droit de regard sur les politiques institutionnelles d'évaluation de l'enseignement.

Il ne faut pas perdre de vue que la visée du renouveau pédagogique est d' «Assurer aux jeunes et à l'ensemble de la population du Québec un enseignement collégial d'un calibre et d'une qualité qui leur permettent de se mesurer aux meilleurs standards de compétences»². C'est donc avec cette vision que la CEEC travaille, ce qui permet une certaine uniformité au travers de la province et qui assure, bien entendu, la conservation de la valeur du DEC.

De plus, les évaluations effectuées par la CEEC, toujours effectuées dans l'esprit et les valeurs du renouveau pédagogique, résultent en fait d'auto-évaluations effectuées par les collèges, ce qui permet aux établissements de cibler par eux-mêmes plusieurs de leurs lacunes. Tout porte à croire qu'il en irait de même en ce qui a trait à l'évaluation de l'enseignement. Si la CEEC applique la même rigueur à cette tâche qu'à ses autres mandats, les résultats seront assurément respectueux de la profession enseignante, tout en assurant la qualité de l'éducation.

Le fait d'attribuer le rôle de l'évaluation des politiques institutionnelles de l'évaluation de l'enseignement ainsi que leur application à la CEEC aiderait à assurer davantage la qualité de l'enseignement au collégial. La CEEC a prouvé son efficacité et son sérieux dans la réalisation de son mandat lors du processus d'évaluation des deux politiques mentionnées plus haut ainsi que dans le processus d'évaluation de leur application.

La FECQ prône que l'article 13 de la *Loi sur la commission d'évaluation de l'enseignement collégial* soit modifié pour y intégrer le rôle d'évaluation, pour chaque établissement d'enseignement, des politiques institutionnelles d'évaluation de l'enseignement et de leur application.

Contenu

Le processus d'une évaluation complète de l'enseignement nécessite la participation de plusieurs acteurs. Avant tout, le collègue doit sentir que le personnel enseignant est ouvert à cette pratique, et le processus devra être développé conjointement avec lui, sans quoi les réticences provenant de la partie syndicale nuiraient grandement au processus et donc à sa pertinence, rendant le tout inutile.

Les points qui seraient intéressants à soulever dans une telle politique d'évaluation sont nombreux. Il sera ici traité des évaluateurs, des aspects à évaluer ainsi que de l'application de la politique.

² MESS, *Des collèges pour le Québec du XXI^e siècle*, Québec, avril 1993, p.13.

Évaluateurs

Bien entendu la population étudiante doit faire partie du processus. En effet, les étudiantes et les étudiants doivent pouvoir s'exprimer à propos de l'enseignement qui leur est prodigué puisqu'elles et qu'ils en sont directement les bénéficiaires. Ce sont eux les plus aptes à savoir ce qu'ils ont apprécié ou non dans un cours ou chez une enseignante ou un enseignant, puisque ce sont eux qui reçoivent les enseignements. Le fait de permettre à la population étudiante d'émettre son opinion aiderait le personnel enseignant à s'améliorer en lui donnant des pistes et des outils. Il importe aussi de rappeler que Jacques Lachance, de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval, a démontré que les étudiantes et les étudiants sont une source fiable, stable et valide en matière d'évaluation des enseignements qui leurs sont prodigués. Dans sa recherche *Les effets du feedback de l'étudiant sur la pédagogie du professeur telle que perçue par l'étudiant*³, on cite notamment Serge Racine de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, qui affirme que la recherche a démontré que les étudiantes et les étudiants demeurent impartiaux lorsqu'elles et qu'ils évaluent leurs enseignantes et leurs enseignants. Qu'ils aient aimé ou non la personnalité de ces dernières et de ces derniers, cela ne fait aucune différence sur l'évaluation que la population étudiante fait des enseignements. Cela démontre bien à quel point il est capital qu'elles et qu'ils participent au processus d'évaluation.

La FECQ prône que le processus d'évaluation de l'enseignement implique les étudiantes et les étudiants.

Les départements et les pairs constituent des évaluateurs potentiels d'une grande importance. Il est souvent plus facile de recevoir la critique lorsqu'elle vient de collègue. De plus, ces collègues représentent de bons outils lorsque vient le temps d'échanger par rapport aux lacunes, d'échanger des solutions et de nouvelles idées.

Outre ces acteurs, les enseignantes et les enseignants eux-mêmes peuvent s'autoévaluer, ce qui leur permettrait de voir s'il y a un écart entre ce qu'elles et qu'ils perçoivent et ce qui est perçu de l'extérieur. Aussi, le fait de se questionner sur ses méthodes permet une meilleure amélioration et une meilleure ouverture face à la critique.

Aspects à évaluer

Plusieurs aspects sont à considérer lorsqu'on traite de l'évaluation de l'enseignement. Les points mentionnés ici sont un aperçu des notions qui gagneraient à être évaluées. Bien entendu, il revient à chaque cégep d'adapter leur politique à la situation particulière qui a lieu au local. Néanmoins, il s'avère pertinent d'en inscrire ici les grandes lignes, puisque le tout démontre bien à quel point l'évaluation de l'enseignement est primordiale pour assurer la qualité de l'éducation, tout en apportant une aide majeure au personnel enseignant, qui sera mieux orienté dans son processus d'adaptation.

³ LACHANCE, Jacques. *Les effets du feedback de l'étudiant sur la pédagogie du professeur telle que perçue par l'étudiant*, Québec, Université de Laval, Département de mesure et d'évaluation, Faculté des sciences de l'éducation, 1994, 130 pages.

Matériel pédagogique

Premièrement, il serait judicieux de traiter du matériel pédagogique utilisé par le personnel enseignant. Ce matériel doit être pertinent et adéquat, dans le sens où il doit être cohérent avec les compétences visées par le cours. Afin qu'il soit réellement efficace, il doit bien entendu être clair et compréhensible. Il se doit finalement d'être intéressant et attrayant afin de capter l'attention des étudiantes et des étudiants à qui il s'adresse, entre autres en étant moderne.

Plusieurs acteurs peuvent être responsables de son évaluation. Les pairs peuvent facilement échanger et s'entraider afin de produire du matériel de qualité. Il en va de même pour le département, qui se doit de donner des commentaires sur ce matériel. Évidemment, les étudiantes et les étudiants peuvent également contribuer à cette évaluation.

Activités formatives

Un second aspect intéressant à traiter concerne les activités formatives. Ces évaluations doivent également être pertinentes et adéquates et leur cohérence avec les compétences visées par le cours va de soi. Elles doivent également permettre aux étudiantes et aux étudiants de tester leurs acquis et de constater leurs lacunes.

Encore une fois, les pairs et le département constituent de bons évaluateurs, et les étudiants peuvent vérifier à quel point ces évaluations leurs ont été utiles.

Prestation

Ensuite, la prestation pendant les cours par le personnel enseignant représente un grand enjeu qui gagnerait à être évalué. Il semblerait avantageux que cet aspect soit évalué par les étudiantes et les étudiants, puisqu'elles et qu'ils sont celles et ceux qui assistent au cours, et donc qui sont les mieux placées et les mieux placés pour émettre des commentaires. La prestation pendant les cours inclut la gestion efficace du groupe. Effectivement, un groupe au sein duquel règne le chaos ne représente pas un lieu de travail et d'apprentissage approprié permettant aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir un maximum de connaissances et de compétences. Il est également souhaitable de s'assurer que les informations transmises sont claires et compréhensibles. L'attitude générale de l'enseignante ou de l'enseignant pendant les cours est aussi à évaluer, afin d'assurer le respect et l'écoute des besoins du groupe. Le personnel enseignant doit évidemment être bon pédagogue.

Ainsi, les étudiantes et les étudiants peuvent émettre des commentaires sur leur compréhension du cours en général, si elles et ils ont senti une ouverture face aux questions.

Disponibilités

Finalement, les disponibilités à l'extérieur du cours seraient pertinentes à vérifier. Le simple fait d'avoir quelques périodes de disponibilités, qui peuvent être sur rendez-vous, aide grandement la population étudiante dans sa réussite. Cet aspect peut être évalué tant par les étudiantes et les étudiants que par le département.

La FECQ prône que le cadre de référence d'évaluation de l'enseignement inclue l'évaluation du matériel pédagogique, des activités formatives, de la prestation et des disponibilités des enseignantes et des enseignants.

Application

En ce qui a trait à l'application d'une politique d'évaluation de l'enseignement, plusieurs scénarios sont envisageables. Encore une fois, le choix du scénario le plus adéquat et le mieux adapté à la réalité locale doit revenir à chaque cégep. Il faut prendre en compte la collecte des données, la comptabilisation et l'analyse des résultats ainsi que la remise de ces résultats. Plusieurs méthodes sont déjà utilisées dans le réseau postsecondaire, surtout dans les universités. Les différents modèles sont intéressants et les grandes lignes seront expliquées ici.

La collecte des données

Pour ce qui est de la collecte des données, les questionnaires constituent un moyen efficace et adéquat d'obtenir de l'information, si bien sûr ces questionnaires sont bien adaptés. Ils peuvent être distribués en version papier aux évaluateurs. Ces questionnaires doivent rester confidentiels pour assurer la validité des résultats, puisque certaines étudiantes et certains étudiants pourraient craindre des représailles si tel n'était pas le cas. Pour des raisons environnementales et d'efficacité, il serait intéressant de faire répondre la partie étudiante par la voie de questionnaires informatiques, ce qui faciliterait entre autres la compilation de résultats. Par contre, un désavantage de cette technique est qu'elle ne peut se faire dans un milieu contrôlé, ce qui peut biaiser les résultats.

Ces questionnaires peuvent comprendre des questions ouvertes en plus d'échelles d'estimation. Ces échelles permettraient de chiffrer certaines données. Quant aux questions ouvertes, il a été démontré que les commentaires et les suggestions des étudiantes et des étudiants sont beaucoup plus efficaces pour assurer l'amélioration des enseignements⁴.

Mis à part les questionnaires, l'analyse par les pairs des documents et du matériel pédagogique peut s'avérer utile, bien que cela demande du temps supplémentaire au personnel enseignant. On peut également avoir recours à l'aide d'expertes et d'experts qui procèdent à des observations, ou qui effectuent des entrevues.

Finalement, l'option des questionnaires semble la plus efficace pour consulter la population étudiante et les autres évaluatrices potentielles et évaluateurs potentiels, mis à part lorsqu'il y a recours à l'avis d'expertes et d'experts.

La compilation et l'analyse

La compilation des résultats et leur analyse peuvent se faire de diverses manières. Le travail peut être effectué par les responsables de départements. Par contre, cette option alourdirait la tâche de

⁴ Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, *Rapport sur les politiques et les pratiques universitaires du Québec en matière d'évaluation et de valorisation de l'enseignement*, 1996, p.21.

ces dernières et de ces derniers, ce qui n'est pas souhaité. Certaines universités font signer des contrats de confidentialité à des étudiantes et à des étudiants qui sont rémunérés dans l'accomplissement de la tâche. Il peut également y avoir une employée ou un employé s'occupant spécifiquement de l'évaluation de l'enseignement au sein de chaque collège. L'utilisation d'une ressource externe, telle que le CIREPE, peut constituer une autre alternative, mais surtout en ce qui a trait à l'analyse des résultats.

La remise des résultats

Il apparaît tout à fait logique que les résultats soient remis aux départements. Par la suite, une fois l'analyse constatée, la ou le responsable la remet à l'enseignante ou à l'enseignant concerné. Les résultats n'ont pas à être transmis à la direction des études. Par ailleurs, des bilans départementaux assurant la confidentialité du personnel enseignant peuvent y être transmis.

Fréquence

Une évaluation systématique et continue de l'enseignement est nécessaire, considérant la rapidité à laquelle le personnel doit s'adapter à de nouvelles réalités. Ainsi, une évaluation qui se ferait par programme lors de l'évaluation des programmes n'est pas suffisante.

Or, il s'avérerait une tâche indûment lourde que de procéder à une telle évaluation pour chacune des enseignantes et pour chacun des enseignants à chaque année. Une évaluation triennale pour le personnel permanent est amplement suffisante. Par contre, pour les nouvelles enseignantes et pour les nouveaux enseignants, le processus peut se faire chaque année pendant leurs premières années en poste.

Il est également primordial que les enseignantes et les enseignants puissent faire la demande d'une évaluation dans le but de voir leurs lacunes, sans avoir à attendre trois années. Ainsi, si elles ou ils sollicitent des indicateurs pour s'améliorer, elles et ils pourront en obtenir plus facilement. C'est d'ailleurs un des objectifs premiers de tout ce processus.

La FECQ prône que l'évaluation de l'enseignement se fasse minimalement aux trois ans.

Ressources

Il va de soi que les ressources nécessaires à l'adoption et à l'application d'une telle politique ne doivent pas forcer les cégeps à couper dans les ressources nécessaires à d'autres services. Il ne faut effectivement pas nuire aux activités ayant déjà cours. Les ressources financières doivent être attribuées de manière cohérente avec ce qui est exigé, pour éviter toute dissonance plaçant les cégeps moins fortunés dans une situation inconfortable en les obligeant à choisir entre le respect du règlement et la poursuite de leurs activités régulières.

La FECQ prône que les ressources financières nécessaires au processus continu d'évaluation de l'enseignement soient allouées aux collèges.

Aussi, afin de faciliter la tâche des instances locales devant procéder à l'élaboration et à l'application d'une nouvelle politique, des outils doivent être fournis. En plus de faciliter le travail, ces outils permettraient une constance à travers le réseau. Des documents d'information peuvent être distribués, des comités d'aide peuvent également être mis sur pied. Aussi, l'aide de professionnels peut constituer un apport considérable.

Cette proposition entre en conflit avec une des positions du cahier des affaires collégiales, soit la CAC 94 :

La FECQ prône que, advenant un résultat inadéquat dans son évaluation, l'enseignante ou l'enseignant ou la professionnelle ou le professionnel soit dirigé vers une formation comblant ses lacunes et qu'il ait une reprise d'évaluation aux sessions suivantes.

La première partie de cette position, soit celle concernant le personnel enseignant, sera abrogée pour être remplacée par la position suivante :

La FECQ prône que des outils et des services de soutien soient offerts aux collèves pour les aider à l'élaboration et à l'application d'une politique locale en matière d'évaluation des enseignantes et des enseignants.

Les outils fournis se doivent également d'aider l'enseignante ou l'enseignant à s'améliorer suite à une évaluation. Ainsi, lorsqu'elle ou qu'il prend conscience d'un point à améliorer, cette dernière ou ce dernier ne doit pas se retrouver sans ressources. Le but est en effet de simplifier la tâche du personnel. Des ressources doivent donc être mises à la disposition des enseignantes et des enseignants pour qu'elles et qu'ils puissent améliorer leurs pratiques sans peine. Cela assurera la cohérence avec le fait que l'évaluation se veut formative et qu'elle a pour but de faciliter la tâche du personnel dans son adaptation dans un système en constante évolution.

La FECQ prône que des outils et des services de soutien soient offerts au personnel enseignant pour améliorer leurs pratiques.

Conclusion

Les politiques d'évaluations des programmes s'assurent de la qualité et de la pertinence du contenu de ces programmes, avec pour objectif qu'ils soient adaptés au milieu du travail et aux besoins de la société. Les politiques d'évaluation des apprentissages s'assurent que le contenu de ces programmes soit chose acquise pour les étudiantes et pour les étudiants qui les ont suivis. Entre les deux, il y a un vide. En effet, qu'en est-il de la transmission du contenu? Même si le contenu d'un cours est excellent, encore faut-il que ce contenu soit compris et assimilé par les étudiantes et par les étudiants. Cette étape est essentielle si l'on veut s'assurer d'une réelle qualité de l'éducation collégiale, si l'on veut que les diplômés y étant décernés aient une valeur et que cette valeur soit reconnue.

La meilleure méthode pour améliorer la qualité des diplômes décernés par le ministère est que les établissements se dotent de politique d'évaluation de l'enseignement. Une telle politique vient assurer la qualité de l'enseignement et donc du savoir qui est acquis par les étudiantes et les étudiants, qui pourront aisément s'insérer sur le marché du travail.

De plus, ce processus aidera les enseignantes et les enseignants dans l'accomplissement de leur tâche qui en est une de taille. Le tout leur donnera des pistes et des outils les aidant à se perfectionner plus facilement et à s'adapter au milieu de l'enseignement qui change sans cesse.

Pour s'assurer une certaine uniformité dans le réseau, sans toutefois oublier que chaque établissement possède des caractéristiques particulières, un cadre de référence doit être adopté au niveau national. On retrouve déjà de tels cadres pour la PIEA et la PIEP, et l'expérience a confirmé l'efficacité de cette procédure.

Il est temps de reconnaître l'importance de l'évaluation de l'enseignement comme outil pour impliquer les étudiantes et les étudiants dans le cheminement de leur parcours académique. Elles et ils pourront ainsi s'accomplir en ayant la possibilité d'établir un dialogue avec le personnel enseignant sur la forme que doit prendre un enseignement de qualité.

Liste des propositions

La FECQ prône que l'ensemble des pratiques pédagogiques de tout le personnel enseignant soit sujet à une politique d'évaluation de l'enseignement.

La FECQ prône que le RREC soit modifié pour y intégrer l'obligation pour les collèges d'adopter une politique en matière d'évaluation de l'enseignement et de s'assurer de son application.

La FECQ prône que l'article 13 de la *Loi sur la commission d'évaluation de l'enseignement collégial* soit modifié pour y intégrer le rôle d'évaluation, pour chaque établissement d'enseignement, des politiques institutionnelles d'évaluation de l'enseignement et de leur application.

La FECQ prône que le processus d'évaluation de l'enseignement implique les étudiantes et les étudiants.

La FECQ prône que le cadre de référence d'évaluation de l'enseignement inclue l'évaluation du matériel pédagogique, des activités formatives, de la prestation et des disponibilités des enseignantes et des enseignants.

La FECQ prône que l'évaluation de l'enseignement se fasse minimalement aux trois ans.

La FECQ prône que les ressources financières nécessaires au processus continu d'évaluation de l'enseignement soient allouées aux collèges.

La FECQ prône que des outils et des services de soutien soient offerts aux collèges pour les aider à l'élaboration et à l'application d'une politique locale en matière d'évaluation des enseignantes et des enseignants.

La FECQ prône que des outils et des services de soutien soient offerts au personnel enseignant pour améliorer leurs pratiques.

Positions modifiées

CAC 93 La FECQ prône que l'on évalue systématiquement, dans le but de conserver une éducation de qualité, ~~l'enseignement ainsi que~~ les services professionnels en contact direct avec les étudiantes et les étudiants des établissements collégiaux et qu'elle soit le fruit d'une coopération de la communauté du collège sous l'égide de la commission des études.

CAC 94 La FECQ prône que, advenant un résultat inadéquat dans son évaluation, ~~l'enseignante ou l'enseignant ou la professionnelle ou le professionnel~~ soit dirigé vers une formation comblant ses lacunes et qu'il ait une reprise d'évaluation aux sessions suivantes.